

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

13 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 13 février 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absente :

La conseiller au siège # 4, Madame Pâquerette Coulombe est à l'extérieur.

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée la journée même et les élu.e.s tous présent.e.s renoncent à l'avis de convocation à l'exception de madame Pâquerette Coulombe qui est présente en voyage.

Zéro (0) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption d'une résolution d'emprunt de 265 000\$ - marge de crédit
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

2023-02-40 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2023;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-02-41 EMPRUNT 265 000 \$ - MARGE DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise l'augmentation de la marge de crédit à 265 000 \$ pour les opérations courantes de la municipalité.

QUE la présente résolution ferme la marge de crédit actuel de 150 000 \$.

Que monsieur Jonathan Massé, maire, et madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches à signer les documents nécessaires pour la transaction.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : Fin :

Questions soulevées :

➤ Aucune

2023-02-42 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19 h 45.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 13 février 2023, à 20 h.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date